

paroles d'un cœur généreux qu'elle demeura victorieuse dans le combat, et toute la tempête intérieure se calma. Elle en donna avis à sa supérieure, et, au bout de deux jours, fit sa profession, à la joie et à la consolation de tout le pays qui espérait à l'exemple de celle-ci donner plusieurs vierges à Dieu. »

Ce fut le 10 août 1650, en la fête du glorieux martyr saint Laurent, que Marie-Françoise fit son oblation d'elle-même au Seigneur, par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sous le nom de l'illustre fondateur de la Compagnie de Jésus, saint Ignace. Le P. Jérôme Lallemant présidait, accompagné des Pères Barthélemi Vimont et Jean de Quen. (1) Ce jour-là, le ciel dut sourire à la Nouvelle-France dont il recevait les prémices en odeur de suavité. Et la Nouvelle-France pouvait se réjouir, car elle s'était acquis, ce jour-là, une force nouvelle, un puissant rempart contre les fléaux de la colère divine, un gage assuré de prospérité, et un droit tout particulier aux faveurs d'En-Haut.

Mais voici le temps de voir ce que l'amour de JÉSUS-CHRIST crucifié a fait d'admirable dans la première religieuse canadienne.

(à suivre)

L. H., S.J.

(1) La note suivante intéressera sans doute nos lecteurs :

« La dot de la fille du Seigneur de Beauport consista surtout dans notre ancienne seigneurie de St-Ignace, qui fait partie de la paroisse de St-Ambroise de Lorette. Elle comprenait les villages de St-Bonaventure, St-Bernard, St-Ignace, St-Charles, St-Romain et une route appelée « de la Miséricorde » en souvenir de notre Institut. Les terres valaient si peu à cette époque qu'on accepta une si riche dot dans les termes suivants : « du consentement de noble homme Robert Giffard, Seigneur de Beauport, et de demoiselle Marie Renouard, père et mère de la dite Sœur, pour lesquels gratifier, et par reconnaissance des services qu'ils ont rendus aux premières religieuses qui ont établi notre dit monastère, durant leurs maladies, la dite Sœur Françoise Giffard a été reçue à raison d'une demi-lieue de terre de front, sur le grand fleuve St-Laurent, et dix lieues de profondeur dans les bois vers la petite rivière St-Charles, et cent francs pour tout son ameublement. Plus tard, M. Giffard reconnut que cette terre faisait partie d'un lot déjà concédé ; et il nous donna, en échange, la seigneurie de St-Ignace dont j'ai parlé. »

RDE MÈRE ST-ANDRÉ,
Archiviste de l'Hôtel-Dieu.